

Liège expansé

Provenance et fabrication

La matière première est **l'écorce du chêne-liège** (Portugal, Italie, sud de la France, Algérie).

Un démasclage est réalisé tous les 8-10 ans. Le liège est **réduit en granules**, puis **expansé à la vapeur à 300°C** et aggloméré avec son propre liant.

C'est l'air emprisonné dans la matière expansée qui lui donne sa performance thermique. À l'état brut le liège n'est pas à proprement parler « isolant », mais sa faible effusivité (sensation de paroi chaude) fait qu'il est avantageusement utilisé en parements.

Propriétés

- ☀ Matériaux excellent pour le confort d'été, le liège possède une **forte inertie thermique**. Ses **capacités isolantes** sont très performantes également pour le confort d'hiver.
- 💧 Résistant à l'humidité, le liège est un **matériaux fermé à la migration d'eau et de vapeur d'eau** : il est donc à éviter sur les murs qui présentent des problèmes d'humidité.
- ⌚ Matériaux naturel, il est **compostable**. Son **bilan environnemental est très bon** puisque l'arbre stocke du CO₂ pendant toute sa vie.

Mise en œuvre

Le liège expansé se présente sous forme de **panneaux** pour l'isolation des sols, des toitures, mais aussi l'isolation des murs par l'extérieur **sous forme d'I.T.E.**, les panneaux étant fixés directement sur la façade puis enduits.

Le **caractère imputrescible** du liège le rend **pertinent pour l'isolation enterrée** des soubassements, des vides sanitaires. Les granulés de liège en vrac peuvent être utilisés pour le remplissage de caissons ou **l'incorporation à des bétons allégés**.

